



Département des Pyrénées-Orientales

# COMMUNE DE VINÇA

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**n° 240521-053 : Réglementation temporaire au stationnement à Vinça – Travaux place Bernard Alart.**

### **Le Maire de la Commune de Vinça,**

**Vu** le Code de la Route ;  
**Vu** le Code de la Voirie Routière ;  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière ;  
**Vu** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;  
**Vu** la demande déposée le 24 avril 2024 par l'entreprise DEBELEC PO BRT, sise 2682 boulevard François Xavier Fafeurnull à Carcassonne (11000), représentée par Monsieur LAVINA Alexandre, afin de raccorder une alimentation ENEDIS, au 5 place Bernard Alart à Vinça (66320).  
**Considérant** que pour permettre la bonne exécution des travaux et assurer la sécurité des agents de la l'entreprise DEBELEC PO BRT ou des personnes chargées de leur mise en œuvre, du public et des usagers des voies, il y a lieu de réglementer le stationnement ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : du lundi 27 mai 2024 au mercredi 29 mai 2024, de 08 heures à 18 heures,** le stationnement sera interdit sur les trois places de parking (zone bleue) au droit du n° 05, 07 et 09 place Bernard Alart ;

**Article 2 :** La signalisation au droit et aux abords des travaux sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par le demandeur. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

**Article 3 :** MM. le demandeur, le Secrétaire Général de Mairie de la Commune de Vinça, le responsable des Services Techniques et les agents de Surveillance de la Voirie Publique de Vinça, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Têt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Vinça, le 21 mai 2024.

**Le Maire de Vinça,**



**Bruno GUÉRIN.**

Arrêté non soumis à transmission au représentant de l'État dans le département (article L2131-2 du CGCT)  
Publié sur le site Internet de la Mairie le 21 mai 2024 2024.